COMMUNE DE MERINDOL
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE MERINDOL

Le public est informé que, par arrêté municipal n°38/2022 du 13/05/2022, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la révision du Règlement Local de Publicité (RLP).

Cette enquête publique se déroulera du lundi 8 juin au lundi 11 juillet 2022 inclus, soit de 34 jours consécutifs.

La révision du Règlement Local de Publicité a pour objectif de :

- Prendre en compte la loi du 12 juillet 2010 et son décret d'application 30 janvier 2012 qui apportent de nouvelles restrictions (règles de densité, restrictions concernant la publicité lumineuse) mais aussi de nouvelles possibilités (bâches publicitaires, micro affichage...)
- Lutter contre les pollutions visuelles en prenant en compte les dispositions de la Charte signalétique du Parc Naturel Régional du Luberon révisée.
- Prendre en compte les enjeux paysagers à travers un traitement privilégié du centre ancien, des entrées de ville et des axes structurants.
- Prendre en compte les nouvelles limites de l'agglomération et les nouveaux quartiers urbanisés.
- Proposer des règles sur la totalité du territoire communal afin de préserver les paysages agricoles et naturels.
- Prendre en compte les besoins des activités implantées ces dernières années, sur la commune.

M. Philippe BATOUX Maire de la commune de MERINDOL est responsable du projet.

Les informations relatives aux projets peuvent être demandées auprès du Service du Secrétariat Général aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie.

Monsieur Jacques SUBE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit :

- les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30
- le lundi de 14h à 16h30
- le samedi de 10h à 12h.

Un poste informatique sera également mis à disposition en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie pour une consultation du dossier en version numérique. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune www.merindol.fr
Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision du Règlement Local de Publicité et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre d'enquête ou bien les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie ou par voie électronique à l'adresse suivante :
js.ce84@outlook.com avec mention de l'objet du courriel suivant : « Observations RLP pour commissaire enquêteur ».

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la mairie les jours suivants :
. le mercredi 8 juin 2022 de 9h à 11h

. le samedi 18 juin 2022 de 10h à 12h

. le lundi 11 juillet 2022 de 14h30 à 16h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie un mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture que sur le site internet de la commune : www.merindol.fr

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet suivant : www.merindol.fr

Les personnes intéressées peuvent, sur demande et à leurs frais, obtenir communication de ces pièces.

Après l'enquête publique, le projet de révision du règlement local de publicité, éventuellement modifié en fonction du rapport d'enquête, sera approuvé par délibération du conseil municipal.